conformément au règlement 1907/2006/CE

Nom du produit: Standocryl VOC Xtreme Clear K9580

Code du produit: 4024669841459

Date d'impression: 2017-01-03 v8.1 Date de révision: 2017-01-01 FR/fr Page 1-23



Section 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Standocryl

VOC Xtreme Clear K9580

Code du produit 4024669841459

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Revêtement pour usage professionnel

Basées sur le système de description donné par le guide de l'Agence Européenne des Produits Chimiques

Secteur d'utilisation SU3 PC9a, PC9b Catégorie de produit Information supplémentaire voir chapitre Scénario d'exposition

Le produit est destiné à l'utilisation industrielle et/ou professionnelle, mais il n'est pas un produit de consommation.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise

Fabricant/Fournisseur Axalta Coating Systems Germany GmbH & Co. KG

Rue/Boite postale Christbusch 25 Code du pays/Postal/Ville DE 42285 Wuppertal Téléphone +49 (0)202 529-0 Téléfax +49 (0)202 529-2800

Information sur la FDS

Téléphone +49 (0)202 2530-2385

Adresse e-mail sds-competence@axaltacs.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence du fabricant Numéro d'appel d'urgence national re+(33)-975181407

quis par la réglementation 1907/2006

annexe II

+ 33 (0)1 45 42 59 59

Section 2. Identification des dangers

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du mélange

Conformément à la Directive (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3, H226; Skin Sens. 1, H317; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336; Aquatic Chronic 3, H412; EUH066;

2.2. Éléments d'étiquetage

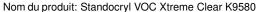
Etiquetage conformément à la Directive (CE) n° 1272/2008.

Pictogramme et mot de signalisation du produit





conformément au règlement 1907/2006/CE



Code du produit: 4024669841459

Date d'impression: 2017-01-03 v8.1 Date de révision: 2017-01-01 FR/fr Page 2- 23

Mention d'avertissement : Attention

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Contient aspartate polymérique acétate de n-butyle

fumarate de diéthyle

Mentions de danger

H226
 H317
 H319
 H336
 Liquide et vapeurs inflammables.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

P210 | Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/ vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Section 3. Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Ce produit est un mélange. L'information concernant les risques pour la santé est basée sur ses composants.

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange de résines synthétiques et de solvants

Composants dangereux

Substances présentant un risque pour la santé ou l'environnement au sens de la Directive (CE) n° 1272/2008

CAS 1809602-66-1 aspartate polymérique

EC 813-629-8 REACh aucun numéro d'enregistrement disponible 45 - < 55 %

Classification Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412;

CAS 123-86-4 acétate de n-butyle

EC 204-658-1 REACh 01-2119485493-29 35 - < 45 %

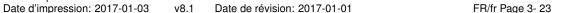
Classification Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336; EUH066;

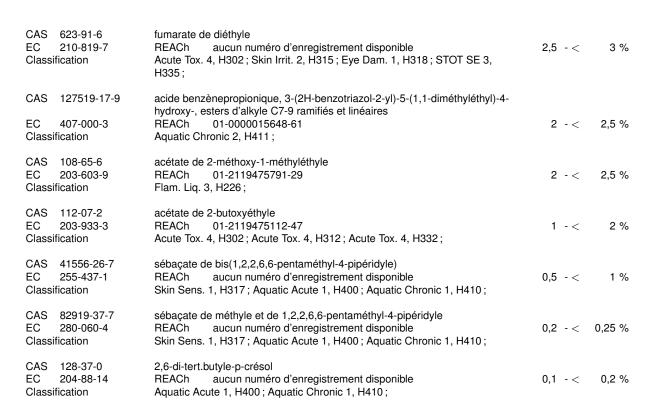
B13111461

conformément au règlement 1907/2006/CE



Code du produit: 4024669841459





Jusqu'à la date de révision indiquée pour cette Fiche de Données de Sécurité, seuls les numéros d'enregistrement REACh mentionnés ci-dessus sont affectés aux substances chimiques utilisées dans ce mélange.

Conseils supplémentaires

Pour éviter toute mauvaise interprétation de l'évaluation des risques, il n'est pas autorisé d'additionner les pourcentages indiqués ci-dessus.

Voir le texte complet des phrases H sous la rubrique 16.

Section 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Inhalation

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Ne pas utiliser de solvants ni de diluants! Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 15 mn à l'eau courante propre. Demander conseil à un médecin.

TANDO

conformément au règlement 1907/2006/CE

Nom du produit: Standocryl VOC Xtreme Clear K9580

Code du produit: 4024669841459





Ingestion

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne PAS faire vomir. Garder tranquille.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Veuillez vous reporter à l'expérience pratique de la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse universelle formant un film dans l'eau, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre chimique sèche, Eau pulvérisée.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Produits de décomposition dangereux

En cas de température élevée, les produits de décomposition toxiques tels que le gaz carbonique (CO2), le monoxyde de carbone (CO), l'oxyde azoté (NOx), peuvent dégager un fumée épaisse et noire.

5.3. Conseils aux pompiers

Risques d'incendie et d'explosion

Liquide inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Enlever toute source d'ignition. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol.

Equipement de Protection Spécial et Procédures de Lutte contre le Feu

Porter selon besoins : Vêtement complet résistant au feu. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

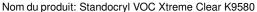
Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir éloigné des sources d'inflammation. Ne pas respirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

conformément au règlement 1907/2006/CE



Code du produit: 4024669841459

Date d'impression: 2017-01-03 v8.1 Date de révision: 2017-01-01 FR/fr Page 5- 23



Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. En cas de pollution des cours d'eau, des lacs ou des conduites d'assainissement, informer les autorités compétentes conformément à la législation locale. Veuillez éviter, dans la mesure du possible, toute émission de composés organiques volatils.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le matériau échappé avec des substances absorbantes non combustibles (par ex, du sable, de la terre, de la diatomite, de la vermiculite) puis les rassembler dans les conteneurs prévus à cet effet conformément aux dispositions locales de collecte des déchets. Nettoyer de préférence avec des produits de nettoyage, ne pas utiliser de solvants dans la mesure du possible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Respecter les prescriptions de protection (voir chapitres 7 et 8).

Section 7. Manipulation et stockage

Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger

Eviter la formation de vapeurs de solvants inflammables et explosives dans l'air et de dépasser la valeurs limites dans l'air. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. Le matériau peut absorber des charges électrostatiques. Pour le transvaser, utiliser exclusivement des conteneurs raccordés à la terre.

Il est recommandé de porter des vêtements antistatiques, y compris des chaussures antistatiques. Utiliser des outils anti-étincelles. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Respecter la législation concernant la protection et la sécurité. Si le matériau est un revêtement, ne pas sabler, couper à la flamme, braser ni souder le revêtement sec, sans un appareil respiratoire ou une ventilation appropriés, et des gants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas vider le récipient par pression. Le récipient n'est pas résistant à la pression! Conserver toujours dans des récipients qui correspondent aux emballages d'origine.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 25 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Défense de fumer. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Précautions pour le stockage en commun

Stocker séparément des agents oxydants et des alcalins forts et des matières fortement acides. Ne pas stocker ensemble avec des produits explosifs, des gaz, des oxydants solides, des produits qui forment des gaz inflammables au contact de l'eau, des produits oxydants, des produits infectieux et radioactifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Veuillez vous reporter aux scénarios d'exposition décrits dans l'annexe.

conformément au règlement 1907/2006/CE

Nom du produit: Standocryl VOC Xtreme Clear K9580

Code du produit: 4024669841459





Section 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL

NoCAS	Nom Chimique	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Fré- quence d'exposi- tion	Туре	Valeur
123-86-4	acétate de n-butyle	Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets systémiques	11 mg/kg/day
		Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	100 ppm
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets systémiques	153,5 mg/kg/day
	, , ,	Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	50,132 ppm
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle	Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets systémiques	102 mg/kg/day
		Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	20 ppm
41556-26-7	sébaçate de bis(1,2,2,6,6- pentaméthyl-4-pipéridyle)	Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets systémiques	2,5 mg/kg/day
	permitted by a paper of the	Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	0,111 ppm
128-37-0	2,6-di-tert.butyle-p-crésol	Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets systémiques	0,5 mg/kg/day

PNEC

NoCAS	Nom Chimique	Compartiment	Туре	Valeur
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle	Aquatique	Sédiment	2,03 mg/l
		Aquatique	Eau douce	0,304 mg/l
		Aquatique	Eau de mer	0.304 mg/l

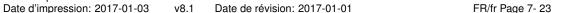
Valeurs limites d'exposition professionnelle européennes/nationales

NoCAS	Nom Chimique	Source Durée	Type	Valeur	Note
123-86-4	acétate de n-butyle		VLE VLE VME VME	940 mg/m3 200 ppm 710 mg/m3 150 ppm	
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	15 min 15 min 8 hr 8 hr	IOELV15 IOELV8 IOELV8 VLE VLE VME VME	550 mg/cm3 100 ppm 275 mg/cm3 50 ppm 550 mg/m3 110 ppm 275 mg/m3 50 ppm	Peau
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle	15 min 15 min 8 hr 8 hr	IOELV IOELV IOELV VLE VLE VME VME	333 mg/m3 50 ppm 133 mg/m3 20 ppm 333 mg/m3 50 ppm 66,5 mg/m3 10 ppm	Peau Peau Peau Peau
128-37-0	2,6-di-tert.butyle-p-crésol		VME	10 mg/m3	

conformément au règlement 1907/2006/CE

Nom du produit: Standocryl VOC Xtreme Clear K9580

Code du produit: 4024669841459





Glossaire

IOELV Indicative Occupational Exposure Limit Values

TWA Valeur limite de moyenne d'exposition

VLE Valeur Limite d'Exposition VME Valeur Moyenne d'Exposition

8.2. Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires concernant l'aménagement des installations

Veiller à une ventilation adéquate. Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source. Si ceux-ci ne sont pas suffisants pour maintenir les concentrations de particules et les vapeurs de solvant en-dessous de la valeur OEL, une protection respiratoire adéquate doit être portée. Masque avec filtre à gaz, type A (EN 141)

Équipement de protection

Un équipement de protection individuelle doit être porté pour éviter le contact du produit avec les yeux, la peau et les vêtements.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains

Le temps de perméation des gants n'est pas connu pour le produit lui-même. La matière des gants est recommandée sur la base des substances [contenues] dans la préparation.

Nom Chimique	Matière des gants	Épaisseur du gar	t délai de rupture
acétate de n-butyle	Viton (R) [®]	0,7 mm	10 MIN
	Caoutchouc nitrile	0,33 mm	30 MIN
acétate de 2-butoxyéthyle	Viton (R) [®]	0,7 mm	480 m
	Caoutchouc nitrile	0,33 mm	480 m

Le gant de protection doit être systématiquement vérifié pour garantir son adaptation à chaque poste de travail (stabilité mécanique, compatibilité des produits, antistatique). Pour une protection dans les conditions d'utilisation prévue (protection contre les projections), le port d'un gant de protection en nitrile du groupe 3 de résistance aux produits chimiques (gant Dermatril®, par ex.) est obligatoire. Changer de gant après contamination. Si l'immersion des mains dans le produit (p.ex. maintenance, réparation)ne peut être évitée, des gants en caoutchouc butylé ou fluorocarboné doivent être utilisés. Après s'être procuré le gant auprès du fabricant, consulter les informations du temps de pénétration des produits dans le chapitre 3 de cette fiche signalétique. L'utilisation d'objets à bords coupants risque d'endommager les gants et de les rendre inefficaces. Obéir aux consignes et informations du fabricant de gants en matière d'application, de stockage, d'entretien et de remplacement. Les gants de protection doivent être remplacés dès le premier signe d'usure.

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection contre les projections.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres synthétiques résistantes à la chaleur.

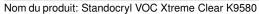
Mesures d'hygiène

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. N'utiliser aucun solvant organique!

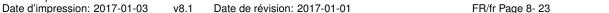
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

conformément au règlement 1907/2006/CE



Code du produit: 4024669841459



Les informations écologiques sont indiquées dans le chapitre 12.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Forme: liquide; Couleur: clair; Odeur: L'odeur n'est pas perceptible.;

Indications relatives à la sécurité

Propriété	Valeur	Méthode
рН	Le pH ne peut pas être mesuré en raison d'une	
	moindre solubilité dans l'eau.	
Point de fusion/point de congé-	néant	
lation		
Point/intervalle d'ébullition	125 °C	
Point d'éclair	37°C	EN ISO 3679
Taux d'évaporation	Plus lent que l'éther	
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, le produit étant liquide	
Limite d'explosivité, inférieure	1,2 vol-% basé sur la teneur en solvant organique	
Limite d'explosivité, supérieure	7,5 vol-% basé sur la teneur en solvant organique	
Pression de vapeur	5,9 hPa	
Densité de vapeur	Donnée non disponible	
Densité	$0.99 \ g/cm^3$	20 °C - DIN 53217/ISO 2811
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	modéré	
Solubilité dans d'autres	miscible avec la plupart des solvants organiques	
solvants	Listé dans : Section 3. Composition/ informations sur	
	les composants	
Coefficient de partage :	Ce produit est un mélange. pour le détail des ingré-	
n-octanol/eau	dients, voir le chapitre 12	
Température d'auto-	272 °C	DIN 51794 basé sur la teneur en solvant
inflammabilité		organique
Température de décomposition	Ce produit est un mélange. Pour plus d'informations,	
	voir le chapitre 10.	
Viscosité (23 °C)	<20 s	ISO 2431 - 1993 6 mm
Propriétés explosives	Non explosif	
Propriétés comburantes	non oxydant	

9.2. Autres informations

Contrôle de la dissociation des solvants	< 3%	Accord ADR/RID
Contenu des composants	46,3 %	Base Pression de vapeur >= 0.01 kPa
volatils (y compris eau) teneur en solvant organique	46.3 %	Base Pression de vapeur >= 0.01 kPa
European VOC	43,3 %	Base Pression de vapeur >= 0.1 hPa

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.2. Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

conformément au règlement 1907/2006/CE

Nom du produit: Standocryl VOC Xtreme Clear K9580

Code du produit: 4024669841459





10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandés sous la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

inutile dans les conditions normales d'utilisation

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) à notre connaissance.

Section 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Généralités

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle décrite dans la Directive 1999/ 45/CE sur les Préparations Dangereuses et classée en conséquence quant aux risques toxicologiques. Détails : voir chapitres 2 et 3.

Expériences pratiques

L'ingestion peut provoquer la nausée, la diarrhée, des vomissements, une irritation gastro-intestinale et une pneumonie chimique. L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la preparation au-dela des limites d'exposition indiquees peut conduire a des effets nefastes pour la sante, tels qu'irritation des muqueuses et du systeme respiratoire, des reins, du foie et du systeme nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent provoquer certains des effets ci-dessus par absorption par la peau. Les contacts prolonges ou repetes avec la preparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption a travers l'epiderme. Des eclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations ou des dommages reversibles.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée

NoEINECS	Nom Chimique	Espèce	Туре	Durée d'expo- sition	Valeur	Méthode
203-933-3	acétate de 2-butoxyéthyle	Lapin	DL50		1 490 mg/kg	
Toxicité aigu	ë par voie orale					
NoEINECS	Nom Chimique	Espèce	Туре	Durée d'expo- sition	Valeur	Méthode
210-819-7 203-933-3	fumarate de diéthyle acétate de 2-butoxyéthyle	Rat Rat	DL50 DL50		= 1 780 mg/kg 1 600 mg/kg	
200-333-3	acciaic de 2-buioxyeinyle	ιιαι	DLJU		i ooo iiig/kg	

Toxicité subaiguë

Le 2-butoxyethanol et son acetate sont absorbes directement a travers la peau et auront des effets nocifs sur le sang.

Sensibilisation

Contient : aspartate polymérique ; sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) ; sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle. Peut déclencher une réaction allergique.

conformément au règlement 1907/2006/CE

Nom du produit: Standocryl VOC Xtreme Clear K9580

Code du produit: 4024669841459





Section 12. Informations écologiques

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible. Il faut éviter de déverser le produit dans les égouts ou les cours d'eau.

Les données figurant dans cette section sont cohérentes avec celles issues des rapports sur la sécurité chimique disponibles à la date de la révision.

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

NoEINECS	Nom Chimique	Espèce	Туре	Durée d'exposi- tion	Valeur Méthode
407-000-3	acide benzènepropionique, 3- (2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1- diméthyléthyl)-4-hydroxy-, esters d'alkyle C7-9 ramifiés et linéaires		LC50	72 h	3,2 mg/l
255-437-1	sébaçate de bis(1,2,2,6,6- pentaméthyl-4-pipéridyle)	Daphnia	EC50	24 h	20 mg/l
280-060-4	sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6- pentaméthyl-4-pipéridyle	Daphnia	EC50	24 h	20 mg/l

Toxicité aiguë et chronique pour les poissons

NoEINECS	Nom Chimique	Espèce	Туре	Durée d'exposi- tion	Valeur	Méthode
407-000-3	acide benzènepropionique, 3- (2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1- diméthyléthyl)-4-hydroxy-, esters d'alkyle C7-9 ramifiés et linéaires	Danio rerio (poisson zèbre)	LC50	96 h	99 mg/l	
255-437-1	sébaçate de bis(1,2,2,6,6- pentaméthyl-4-pipéridyle)	Lepomis macro- chirus (Crapet arlequin)	LC50	96 h	0,97 mg/l	
280-060-4	sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6- pentaméthyl-4-pipéridyle	Lepomis macro- chirus (Crapet arlequin)	LC50	96 h	0,97 mg/l	
280-060-4	sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6- pentaméthyl-4-pipéridyle	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	LC50	96 h	7,9 mg/l	
204-88-14	2,6-di-tert.butyle-p-crésol	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	LC50	96 h	0,199 mg/l	

Toxicité pour plantes aquatiques

NoEINECS	Nom Chimique	Espèce	Туре	Durée d'exposi- tion	Valeur Méthode
407-000-3	acide benzènepropionique, 3- (2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1- diméthyléthyl)-4-hydroxy-, esters d'alkyle C7-9 ramifiés et linéaires	Algue	LC50	0	2 mg/l
204-88-14	2,6-di-tert.butyle-p-crésol	Desmodesmus subspicatus (algues vertes)	EC50	72 h	0,42 mg/l
204-88-14	2,6-di-tert.butyle-p-crésol	Desmodesmus subspicatus (algues vertes)	EC50	96 h	0,758 mg/l

Contient 3,0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

conformément au règlement 1907/2006/CE

Nom du produit: Standocryl VOC Xtreme Clear K9580

Code du produit: 4024669841459

Date d'impression: 2017-01-03 v8.1 Date de révision: 2017-01-01 FR/fr Page 11- 23



12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après les données disponibles, aucun ingrédient n'est classé pour cette catégorie de risques (veuillez vous reporter à la section 3).

12.6. Autres effets néfastes

La préparation a été évaluée conformément à la méthode conventionnelle de la directive de préparation 1272/2008/EC et n'a pas été classée parmi les produits dangereux pour l'environnement, mais elle contient des produits dangereux. Détails : voir chapitres 2 et 3.

Halogènes organiques (AOX)

Le produit ne contient aucun halogène lié à de la matière organique qui contribue à AOX.

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Produit

Recommandation:

Méthode d'élimination conseillée : réutilisation énergétique. Si ce n'est pas possible, seule la combustion en déchets spéciaux convient.

Code d'élimination de déchet	Descriptif
08 01 17	déchets provenant du décapage de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

Emballages non nettoyés

Recommandation:

Les emballages entièrement vidés doivent être déposés pour la réutilisation des ferrailles ou le reconditionnement. Les emballages qui ne sont pas vidés de façon réglementaire doivent être déposés parmi les déchets spéciaux (code déchet 150110).

Section 14. Informations relatives au transport

Le transport doit être conforme aux réglementations ADR pour le transport routier, RID pour le transport ferroviaire, IMDG pour le transport maritime et ICAO/IATA pour le transport aérien.

14.1. Numéro ONU

ADR/RID; IMDG; ICAO/IATA: 1263

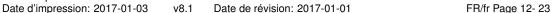
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID; IMDG; ICAO/IATA: PEINTURES

conformément au règlement 1907/2006/CE

Nom du produit: Standocryl VOC Xtreme Clear K9580

Code du produit: 4024669841459





14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe de danger

ADR/RID; IMDG; ICAO/IATA: 3

Classe de danger subsidiaire

ADR/RID; IMDG; ICAO/IATA: néant

Étiquettes



Code de restriction en tunnels

ADR/RID: D/E

Dispositions spéciales

ADR/RID: 640E

Kemler Code

ADR/RID: 30

Code Hazchem

ADR/RID: 3Y

No EMS

IMDG: F-E,S-E

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID; IMDG; ICAO/IATA: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID; IMDG; ICAO/IATA: aucun(e)

Polluant marin

IMDG: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

veuillez vous reporter à la section 6 - 8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

La remise s'effectue exclusivement dans des emballages appropriés et autorisés par le droit de circulation.

conformément au règlement 1907/2006/CE



Code du produit: 4024669841459





Section 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation nationale

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée selon la législation française.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

Les tâches interdites pour certaines catégories de personnes en France.

La classification ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) en France.

La catégorie SEVESO pour les substances de l'Annexe 1 de la Directive n° 2012/18/UE du 4 juillet 2012 (Arrêté du 3 mars 2014 en France).

Legislation européenne

Règlement (EC) nº 1005/2009 du 16 septembre 2009 concernant les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Règlement (EC) n° 850/2004 du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la Directive n° 79/117/EEC du 21 décembre 1978.

Règlement (EC) n° 689/2008 du 17 juin 2008 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a subi aucune évaluation en matière de sécurité.

Section 16. Autres informations

Texte complet des phrases H dont le no figure chapitre 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Identification selon la directive européenne 1999/45/CEE

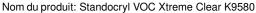
Classe de danger



Χi

Irritant

conformément au règlement 1907/2006/CE



Code du produit: 4024669841459





R10 Inflammable.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrase(s) S

S23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S24 Éviter le contact avec la peau.
S37 Porter des gants appropriés.

S38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

Contient : sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) ; sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle. Peut déclencher une réaction allergique.

L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

No. de la substance CAS no : www.cas.org./EO/regsys.html

http://echa.europa.eu/

Les substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens de la direchttp://echa.europa.eu/search-for-chemicals

http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database

http://toxnet.nlm.nih.gov/cgi-bin/sis/htmlgen?HSDB

http://www.cdc.gov/niosh/ipcs/icstart.html

Autres prescriptions, limitations ou interdic-

,

Règlement (CE) No. 1907/2006

Directive 98/24/CE

Directive 2004/37/CE

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

EUR-LEX: http://europa.eu.int/eur-lex/lex

Limite d'exposition pour la substance pure http://osha.europa.eu/OSHA

Conseils relatifs à la formation

Règlement (CE) No. 1907/2006

Directive 98/24/CE

tive 67/548/CEE.

tions

Information supplémentaire

Les indications figurant sur cette fiche technique de sécurité sont conformes à nos connaissances actuelles et à la législation nationale et européenne. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. La manipulation du produit doit se faire uniquement avec des personnes de plus de 18 ans, qui ont été suffisamment informées sur les procédures de travail, les propriétés dangereuses et les précautions de sécurité nécessaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: Standocryl VOC Xtreme Clear K9580 Code du produit: 4024669841459 Date d'impression: 2017-01-03 v8.1 Date de r Date de révision: 2017-01-01 FR/fr Page 15- 23

Version du rapport

Version Changements

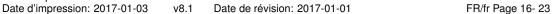
8.1 Annex

Date de révision: 2017-01-01

conformément au règlement 1907/2006/CE

Nom du produit: Standocryl VOC Xtreme Clear K9580

Code du produit: 4024669841459





Annexe - Scénarios d'exposition

Évaluation consolidée des risques pour utilisation industrielle de matériau de revêtement

L'évaluation consolidée des risques fournit des informations spécifiques concernant la procédure à suivre pour gérer et contrôler les substances dangereuses (dans un mélange). Il prend en compte les conditions d'utilisation spécifiques afin de garantir une utilisation sans danger pour les individus et l'environnement. La conformité avec les conditions d'exploitation et les mesures de gestion des risques est nécessaire si l'évaluation des risques est annexée à une fiche de sécurité obligatoire. Dans ce cas, les mesures de gestion des risques identifiées doivent être mises en œuvre, sauf si l'utilisateur en aval est en mesure de garantir une utilisation sûre par des moyens alternatifs.

1. Évaluation consolidée des risques (type 1) pour l'application de revêtements par techniques multiples

Titre libre et succinct :

Industrial application of coatings by spraying or dipping and pouring or rolling and brushing

Titre systématique inspiré des descripteurs d'utilisation :

Secteur d'utilisation SU3

Catégorie de produit PC9a, PC9b

Catégorie de processus PROC4 (couverture PROC2), PROC5 (couverture

PROC3), PROC8a (couverture PROC8b), PROC10,

PROC7, PROC13

Catégorie de rejet dans l'environnement ERC4, ERC5

Activités couvertes :

Preparing (adding activator, adjusting viscosity), transferring/loading, application in multiple ways, drying and curing of coating material

Scénarios de contribution :

spERC x1 Revêtement par pulvérisation y compris perte de purge

PROC4 (couverture PROC2)
PROC5 (couverture PROC3)
PROC8a (couverture PROC8b) Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

2. Conditions d'exploitation et mesures de gestion des risques

2.1. Scénario de contribution pour l'environnement

Preparing, transferring/loading, application in multiple ways, drying and curing of coating material

Conditions du procédé :

Transfert potentiel pour le traitement du flux d'eaux usées lors de l'utilisation d'un laveur Venturi pour récupérer les brumes de pulvérisation

	' ' '		-Rejet après Station procédure d'épura- de traite-tion des ment deseaux usées eaux usées municipale sur site
spERC x1	Solides en peinture	40%	10%
'	Substances vo- latiles dans la peinture	100%	100%

conformément au règlement 1907/2006/CE

Nom du produit: Standocryl VOC Xtreme Clear K9580

Code du produit: 4024669841459





2.2. Scénarios de contribution pour les travailleurs

Preparing, transferring/loading, application in multiple ways, drying and curing of coating material

	PROC	DO	AC	LEV/TRV	RPE	DPE
Malaxage	5 (couverture 3)	>	4 h	TRV	non	oui niveau 2
Transfert	8a (couverture 8b)) >	4 h	TRV	non	oui niveau 2
Pulvérisation dans des installations industrielles	7	>	4 h	LEV	yes due to aerosol (EJ)	oui niveau 2
Laminage	10	>	4 h	TRV	non	oui niveau 2
Immersion	13	>	4 h	TRV	non	oui niveau 2
Réticulation	4 (couverture 2)	>	4 h	TRV	non	oui niveau 2

Autre spécification :

Les paramètres ci-dessus représentent les hypothèses standard (par défaut) en fonction de l'application des conditions d'exploitation par le CEPE Les informations actuellement en vigueur sur les mesures d'évaluation des risques sont fournies en partie 3. Les possibilités de variation sont expliquées dans la partie 4 (barémisation).

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

L'évaluation de l'exposition s'appuie sur des scénarios initiaux pour les produits chimiques utilisés dans cette préparation telle que fournie par les fabricants et les importateurs. L'identification d'un indicateur de substance naturelle par itinéraire repose sur la méthodologie DPD+, qui prend en compte les caractéristiques de contenu, d'empoussiérage et de danger. L'utilisation du mélange est considérée comme sans danger lorsque les conditions pour une utilisation en toute sécurité de l'indicateur de substance dominante sont respectées. L'évaluation des risques n'est pas applicable tant qu'aucun scénario d'exposition initiale n'est disponible.

3.1. Estimation de l'exposition pour l'environnement

Méthode d'évaluation :

Concept ACEA spERC

Transfert potentiel pour le traitement du flux d'eaux usées lors de l'utilisation d'un laveur Venturi pour récupérer les brumes de pulvérisation

LSI (aquatiq	ue) LSI	%	Trans-	Rejet	Rejet	Fac-	Milieu	ré-PNEC
	range	M(sperc	fert au	après	1 '		cepteu	I
			process	l.		dilution		de
			eaux	dure de	d'épura-			sur-
			usées	traite-	tion des	;		face
				ment	eaux			
				des	usées			
				eaux	munici-			
				usées	pale			
				sur site				
spERC x1bsébaçate	de> 0%	-	70%	10%	10%	5	-	000 –
(solids) bis(1,2,2,6,6	-						m^3/d	
pentaméthyl	-4-							
pipéridyle)								
spERC x1asébaçate	de > 0%	-	40%	10%	10%	5		000 –
(solids) bis(1,2,2,6,6	-						m^3/d	
pentaméthyl	-4-							
pipéridyle)								

3.2. Estimation de l'exposition pour les travailleurs

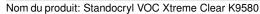
Méthode d'évaluation :

ECETOC TRA version 3.0

Conseil relatif aux équipements de protection respiratoire pour PROC 7, 11 et sur les équipements de protection cutanée est basé sur le jugement d'expert Axalta

Preparing, transferring/loading, application in multiple ways, drying and curing of coating material

conformément au règlement 1907/2006/CE



Code du produit: 4024669841459





	PROC	Voie	LSI	LSI range	%DOA	LEV /RF	PE DPE	DNEL	RCR
Malaxage	5 (couverture 3)		acétate de n butyle	-> 259	% > 4hr	Ventila- au tion localcu tech- nique		100	0,15
		Peau	aspartate poly mérique	-> 259	% > 4hr	- -	- Des gant résistants, de la formation		_
Transfert	8a (couver- ture 8b)	Inhalation	acétate de n butyle	-> 259	% > 4hr	Ventila- au tion localcu tech- nique	- -	100	0,15
		Peau	aspartate poly mérique	-> 259	% > 4hr	- -	Des gant résistants, de la formation		_
Pulvérisation dans des installations industrielles	3	Inhalatior	acétate de n butyle	-> 259	% > 4hr	localisée eff	- d ask 5%	100	<0,01
		Peau	aspartate poly mérique	-> 259	% > 4hr	_	Des gant résistants, de la formation		_
Laminage	10	Inhalation	acétate de n butyle	-> 259	% > 4hr	Ventila- au tion localcu tech- nique	- -	100	0,15
		Peau	aspartate poly mérique	-> 259	% > 4hr	- -	Des gant résistants, de la formation		_
Immersion	13	Inhalation	acétate de n butyle	-> 259	% > 4hr	Ventila- au tion localcu tech- nique	- -	100	0,15
		Peau	aspartate poly mérique	-> 259	% > 4hr	1 '	Des gant résistants, de la formation	s – a	_
Réticulation	4 (couverture 2)		acétate de n butyle			Ventila- au tion localcu tech- nique		100	0,06
		Peau	aspartate poly mérique	-> 259	% > 4hr	-	Des gant résistants, de la formation		_

Autre spécification :

L'estimation de l'exposition ci-dessus est réalisée pour Matériau de revêtement tel que fourni. L'évaluation de l'exposition nécessite une adaptation au mélange prêt à l'emploi (vérifier agent de durcissement et/ou diluant)

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval afin d'évaluer s'il travaille dans les limites définies par le scénario d'exposition

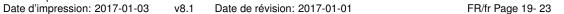
La partie 4 est commune et disponible à la fin de l'Annexe.

1. Évaluation consolidée des risques (type 3) pour sablage

conformément au règlement 1907/2006/CE

Nom du produit: Standocryl VOC Xtreme Clear K9580

Code du produit: 4024669841459





Titre libre et succinct :

Sablage industriel de revêtement réticulé

Titre systématique inspiré des descripteurs d'utilisation :

Secteur d'utilisation
Catégorie de produit
Catégorie de processus
PROC24
Catégorie de rejet dans l'environnement ERC12a

Activités couvertes :

Sablage de revêtement réticulé

Scénarios de contribution :

spERC x4 Ponçage humide/dépoussiérage humide en production de série

PROC24 Valable pour : Sablage, broyage ou écaillage de la pellicule protectrice réticulée

2. Conditions d'exploitation et mesures de gestion des risques

2.1. Scénario de contribution pour l'environnement

Sablage de revêtement réticulé

Conditions du procédé :

Transfert potentiel pour le traitement du flux d'eaux usées lors de l'application de techniques de ponçage humide ou de dépoussiérage humide

	M(sperc)	Transfert	au	pro-	Rejet	après	Statio	n
		cess eaux	usée	s	procé	dure	ďépu	ra-
					de	traite-	tion	des
					ment	des	eaux	usées
					eaux	usées	munic	ipale
					sur si	te		
spERC x4 (solids)	Solides en feuil sec	2%			10%			

2.2. Scénarios de contribution pour les travailleurs

Sablage de revêtement réticulé

PROCDOA LEV/TRVRPEDPE
Sablage24 > 4 hLEV non oui niveau 2

Autre spécification :

Les paramètres ci-dessus représentent les hypothèses standard (par défaut) en fonction de l'application des conditions d'exploitation par le CEPE Les informations actuellement en vigueur sur les mesures d'évaluation des risques sont fournies en partie 3. Les possibilités de variation sont expliquées dans la partie 4 (barémisation).

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

L'évaluation de l'exposition s'appuie sur des scénarios initiaux pour les produits chimiques utilisés dans cette préparation telle que fournie par les fabricants et les importateurs. L'identification d'un indicateur de substance naturelle par itinéraire repose sur la méthodologie DPD+, qui prend en compte les caractéristiques de contenu, d'empoussiérage et de danger. L'utilisation du mélange est considérée comme sans danger lorsque les conditions pour une utilisation en toute sécurité de l'indicateur de substance dominante sont respectées. L'évaluation des risques n'est pas applicable tant qu'aucun scénario d'exposition initiale n'est disponible.

conformément au règlement 1907/2006/CE

Nom du produit: Standocryl VOC Xtreme Clear K9580

Code du produit: 4024669841459



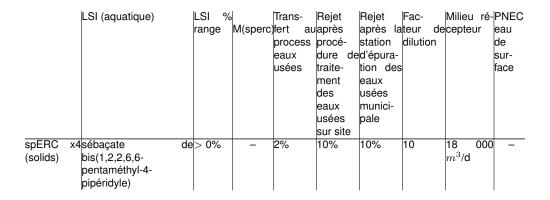


3.1. Estimation de l'exposition pour l'environnement

Méthode d'évaluation :

Concept ACEA spERC

Transfert potentiel pour le traitement du flux d'eaux usées lors de l'application de techniques de ponçage humide ou de dépoussiérage humide



3.2. Estimation de l'exposition pour les travailleurs

Pas d'impact toxicologique pertinente attendus ; description spécifique et l'évaluation de l'exposition des travailleurs obsolètes ;

Autre spécification :

L'estimation de l'exposition ci-dessus est réalisée pour Teneur en matière sèche du matériau de revêtement fourni. L'évaluation de l'exposition nécessite une adaptation au mélange prêt à l'emploi (y compris composés réagis le cas échéant)

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval afin d'évaluer s'il travaille dans les limites définies par le scénario d'exposition

En cas de variation des conditions d'exploitation et des mesures de gestion des risques (barémisation), un utilisateur en aval peut vérifier s'il travaille dans les limites définies par le scénario d'exposition.

La barémisation standard peut s'appuyer sur des facteurs de modification de l'exposition tels que ceux utilisés par l'ECETOC TRA recensés ci-dessous.

RCR(s) = RCR(o) * EMF(s)/EMF(o)

RCR (s) doit être <1

RCR(s) = ratio de caractérisation des risques proportionné RCR(o) = ratio de caractérisation des risques d'origine (en partie 3) EMF(s) = facteur de modification de l'exposition sélectionné pour la barémisation; EMF(o) = acteur de modification de l'exposition d'origine (en partie 3)

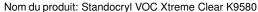
Mise à l'échelle peut être utilisée de façon consécutive pour de multiples déterminants.

Exemple : Pas de ventilation de la salle technique pour le mélange de teintes (EMF (o) = 0,3), la durée d'activité limitée à 1 h / j (EMF (s) = 0,2)

Mise à l'échelle spécifique peut être fondée sur les valeurs mesurées à chaque site.

I	GammeDOA DOA Facteurh Facteur	Équipement de pro- tection respiratoire
> 25 5 - 25 1 - 5 < 1	1>4 1 0.61 - 4 0,6 0.20,25-1 0,2 0.1<0,25 0,1	Facteur No RPE 1 Masque filtrant 0,1 Niveau 1 Air-alimentés 0,05 Level 2 masque
	Protection de la peau	Facteur
	Pas de gants Des gants appropriés Des gants résistants, de l Dito, une formation spéci	

conformément au règlement 1907/2006/CE



Code du produit: 4024669841459





PROC|Facteur pour TRV|Facteur pour LEV milieu industriel|Facteur pour LEV l'impact cutanée

PROC	Facteur pour TRV	Facteur pour LEV milieu industriel	Facteur pour LEV l'impact cutanée
2	0.3	0.1	0.1
3	0.3	0.1	0.1
4	0.3	0.1	0.1
5	0.3	0.1	0.005
7		0.05	0.05
8a	0.3	0.1	0.01
8b	0.3	Sol 0.05	0.1
8b	0.3	Vol 0.03	0.1
10	0.3	0.1	0.05
13	0.3	0.1	0.05
24		0.2	0.1

PROC	Facteur	PROC	Facteur
			ajusté
			industriel
4 (volatilité élevée)	1	2 (volatilité élevée)	0.5
5 (volatilité élevée)	1	3 (volatilité élevée)	0.4
8a (volatilité élevée)	1	8b (volatilité élevée)	0.6
4 (volatilité moyenne)	1	2 (volatilité moyenne)	0.5
5 (volatilité moyenne)	1	3 (volatilité moyenne)	0.5
8a (volatilité moyenne)	1	8b (volatilité moyenne)	1
4 (faible volatilité)	1	2 (faible volatilité)	0.2
5 (faible volatilité)	1	3 (faible volatilité)	0.6
8a (faible volatilité)	1	8b (faible volatilité)	0.5

Explication supplémentaire

Utilisation par des consommateurs - ménages privés (SU 21) non prise en compte le produit étant destiné à une utilisation exclusivement industrielle.

Utilisation à grande dispersion (ERC 8a-8f) non évaluée

Aucun transfert de substance pertinent attendu dans l'eau de mer, les sédiments ou le sol dû à l'utilisation dans les installations prévues à cet effet.

Évaluation environnementale pertinente uniquement en cas de transfert de substance dans un flux d'eaux usées

Évaluation environnementale basée sur l'approche ERC spécifique au secteur ACEA (facteurs spERC pour les substances solides et volatiles)

L'approche spERC s'applique uniquement pour démontrer une utilisation en toute sécurité d'une substance pour des critères environnementaux sous REACH.

Il n'est pas pertinent d'établir la conformité avec les réglementations locales en matière d'eaux usées.

Ingestion (voie orale) non évaluée car non considérée comme susceptible de se produire dans le cadre d'une utilisation industrielle/professionnelle

Risque lié à la forme de particule négligeable en raison de l'inclusion dans une matrice polymère (silicogènes ou composés similaires)

L'évaluation des risques des travailleurs basée sur les DNEL sert uniquement à démontrer l'utilisation sûre des substances sous REACH

Il n'est pas approprié de démontrer le respect des limites d'exposition professionnelles applicables (comme indiqué dans la section 8 de la Fiche technique santé-sécurité).

Les limites d'exposition professionnelles peuvent s'appliquer aux monomères résiduels (ex. formaldéhyde, isocyanates monomères) qui ne sont pas évalués sous REACH.

L'évaluation de l'exposition est réalisée pour le matériau de revêtement tel que fourni.

Une adaptation peut être nécessaire pour un mélange prêt à l'emploi selon l'agent de durcissement spécifique et le diluant choisis

L'évaluation des risques est réalisée pour l'application du matériel de revêtement à température ambiante.

Des mesures d'adaptation peuvent être nécessaires pour une application à température élevée (ex. projection à chaud). Perte pendant la vie utile négligeable, en tous les cas inférieure à 1 %

Étape des déchets non évaluée dans la mesure où l'incinération / le traitement biologique des déchets et le dépôt en toute sécurité des résidus inertes sont présumés

L'utilisation pour le revêtement de jouets, d'articles conçus pour un contact cutané prolongé ou contact alimentaire indirect doit faire l'objet d'une évaluation plus poussée

Pas de SVHC au-dessus du seuil de déclaration contenues sauf mention dans la section 3 de la FDS

Recommandation de bonnes pratiques

conformément au règlement 1907/2006/CE

Nom du produit: Standocryl VOC Xtreme Clear K9580

Code du produit: 4024669841459

Date d'impression: 2017-01-03 v8.1 Date de révision: 2017-01-01 FR/fr Page 22- 23



Les indications suivantes devront être appliquées si l'évaluation de l'exposition en partie 3 ne fournit pas suffisamment d'informations

Recommandation pour l'utilisation de la ventilation du local technique.

Conseil pour le port d'une protection cutanée/oculaire comme mesure de gestion des risques (RMM) standard En raison de risques de projections/qouttelettes.

Conseil relatif aux équipements de protection respiratoire pour PROC 7 est basé sur le jugement d'expert Axalta

Conseil pour l'utilisation d'une zone de pulvérisation ou d'une ventilation par aspiration efficace.

Conseil pour le port d'un équipement de protection respiratoire comme mesure de gestion des risques (RMM) standard En raison de la formation d'aérosols, même dans une cabine ventilée.

Conseil pour l'utilisation d'une évacuation intégrée des poussières en cas de recirculation d'air conformément à la norme EN

Recommandation d'utiliser l'équipement de protection respiratoire lors du ponçage, même en combinaison avec l'évacuation de la poussière intégré.

Conseil pour l'utilisation d'une ventilation par aspiration localisée conformément à la norme EN 15012 for welding of coated

Conseil pour la fourniture d'un système de rétention des déversements conformément à la réglementation applicable. Recommandation pour éviter le contact avec l'eau.

Descripteurs d'utilisation normalisée selon le Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique de l'Agence européenne des produits chimiques (EChA), chapitre R.12

SU3	Il Itilisations industrielles: I Itilisations de substances en tant que telles ou en prépar	atione

sur sites industriels

PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC9b

PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC3

PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présen-

ter des possibilités d'exposition.

PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles

(contacts multiples et/ ou importants)

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de réci-

pients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécia-

lisées

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de réci-

pients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC24 Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matériaux

et/ articles

ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui

ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC5 Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC12a Traitement industriel d'arti-cles avec des techniques abrasives (faible rejet)

Glossaire

Secteur d'utilisation SU PC Catégorie de produit **PROC** Catégorie de processus

ERC Catégorie de rejet dans l'environnement

AC Catégorie d'article

spERC Catégorie de rejet dans l'environnement spécifique au secteur (pour utilisations ACEA)

ACEA Association des constructeurs européens d'automobiles

CEPE Conseil Européen de l'industrie des Peintures, des Encres d'imprimerie et des couleurs

d'art

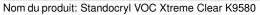
OC Condition d'exploitation Durée de l'activité DOA

Ventilation par aspiration localisée LEV Ventilation local technique **TRV RMM** Mesures de gestion des risques Équipement de protection respiratoire **RPF** Équipement de protection cutanée DPE

WWTP Usine de retraitement des eaux usées (sur site)

STP Station d'épuration (municipale) **SVHC** Substance extrêmement préoccupante

conformément au règlement 1907/2006/CE



Code du produit: 4024669841459

Date d'impression: 2017-01-03 v8.1 Date de révision: 2017-01-01 FR/fr Page 23- 23

LSI Indicateur de substance dominante (LSI)

Volume maximum de substance dominante pouvant être utilisé en toute sécurité dans les M(sperc)

conditions décrites par les spERC CEPE Dose dérivée sans effet

DNEL

DMEL Dose dérivée avec effet minimum **PNEC** Concentration prédite sans effet

ECETOC TRA Évaluation ciblée des risques telle que proposée par le Centre européen d'écotoxicologie

et de toxicologie des produits chimiques Ratio de caractérisation des risques

RCR